

Avis de course

Coupe du Bar-Restaurant L'EQUIPAGE

Samedi 22 octobre 2022

CHERBOURG en COTENTIN

Autorité organisatrice : YACHT - CLUB de CHERBOURG

Grade 5c

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2021-2024 (RCV)*,
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 Les règlements Osiris Habitable 2022,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,

2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice (AO). Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte aux bateaux jaugeés en **Osiris Habitable** ou **ORC**.

3.1.1 tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A - B - C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240 (de 2 à moins de 6 miles d'un abris).

Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

3.1.2 Les bateaux sont répartis en 2 groupes en fonction de leur rating net :

- Groupe « **Jaune** » : bateaux dont le rating net est inférieur ou égal à 19.
- Groupe « **Bleu** » : bateaux dont le rating net est supérieur à 19.

3.2 INSCRIPTIONS :

L'inscription d'un bateau à la Coupe du Bar-Restaurant L'EQUIPAGE doit être faite **prioritairement** par mail, en renvoyant le formulaire d'inscription et la liste complète de l'équipage (disponibles au secrétariat ou sur le site internet du YCC), au secrétariat du YCC (yc-cherbourg@wanadoo.fr) avant le **vendredi 21 octobre 2022**.

Un accueil sera néanmoins fait au YCC le samedi 22 octobre 2022 pour les inscriptions de 09h00 à 12h00 .

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide
- une autorisation parentale pour les mineurs
- le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

- 4.1 les droits d'inscription à cette course s'élèvent à **10 €**. (paiement le jour de la course)
- 4.2 Le paiement des droits d'inscription peut se faire directement au secrétariat du YCC (CB, Chèque ou espèces) ou en envoyant un chèque au YCC. (Yacht Club de Cherbourg - Port Chantereyne - 50100 CHERBOURG en COTENTIN).

5. PROGRAMME :

le samedi 22 octobre, l'heure du 1^{er} signal d'avertissement est à **14h00**.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les IC seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le samedi 22/10/2022
- disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.yc-cherbourg.fr

7. LES PARCOURS

- 7.1 Les parcours seront de type « côtiers ».
- 7.2 Le parcours sera défini et affiché au YCC (visible de l'extérieur), avant 12h00.
Les parcours seront également publiés dès que possible sur la page facebook du YCC.
Sauf prescriptions différentes, les marques sont à contourner en les laissant du côté indiqué.
- 7.2 L'emplacement de la zone de course est situé dans les rades de Cherbourg et/ou à l'extérieur aux abords des rades. (voir carte du SHOM n°7092)

8. CLASSEMENT

- 8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.
- 8.2 **Système de classement** : Système de points à minima (annexe A4 des RCV)
- 8.3 **Système de calcul du temps compensé** : Application du barème temps sur temps du Guide Osiris Habitable

9. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

10. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

11. PRIX

Une remise des prix est prévue le **samedi 22 octobre à 18h30** au bar- restaurant l'Équipage.

15. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Yacht Club de Cherbourg

Port Chantereyne

50100 CHERBOURG en COTENTIN

Tel : 02 33 94 28 05 - email : yc-cherbourg@wanadoo.fr